

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 52 (1901)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications.

### Reboisement du pâturage communal du Locle.

Les environs immédiats des deux centres horlogers Le Locle et La Chaux-de-Fonds forment une tache nue au sein du paysage jurassique justement connu par son grand facteur de boisement. Le rapide développement industriel de ces localités écartées, leur isolement même ont contribué au déboisement et au défrichement excessifs qui caractérisent la haute vallée qu'elles occupent : les besoins croissants tant en matériaux ligneux qu'en produits agricoles devant être satisfaits en premier lieu par les propriétés forestières et rurales les plus rapprochées.

C'est sous l'influence de ce courant que le grand pâturage communal du Locle, la *Joux Pélichet*, après avoir été successivement dépouillé des beaux épicéas qui donnaient abri au bétail, fut enfin entièrement défriché et transformé en champs et prairies. Ce grand plateau mamelonneux, aux nombreux entonnoirs plus ou moins profonds, monotone, exposé à tous les vents une fois dépouillé de ses „schottes“ \*, contribua beaucoup à l'enlaidissement de la contrée.

Ce ne fut pas le seul inconvénient. En 1898, la ferme que la commune avait fait bâtir à grands frais, devint la proie des flammes. Le bilan qu'on établit à cette occasion pour connaître le rendement net du domaine communal, fit constater que ce dernier à l'état défriché, rendait moins que le pâturage d'autrefois, en raison surtout des grands capitaux reposant sur les immeubles et de l'entretien coûteux de ces derniers. Un peu tard, il est vrai, on regretta ce défrichement, et le reboisement de la Joux Pélichet fut mis à l'étude.

Ce reboisement, du reste, s'imposait pour une nouvelle cause. En 1897, la commune du Locle avait décidé de fournir l'eau à pression dans les ménages et elle avait capté à cet effet une série de sources à grand débit. Or, de l'avis des géologues consultés, le bassin collecteur de ces sources est formé justement par le plateau de la Joux Pélichet, sur lequel les nombreux entonnoirs sont un signe certain de l'écoulement souterrain des eaux de précipitation. Cela étant admis, l'exploitation agricole de ce domaine, impliquant l'arrosage au lisier et l'épannage de fumier, devenait un danger permanent d'infection pour les sources communales. Il fallait donc y renoncer.

Enfin il fut constaté aussi que la Joux Pélichet alimente nombre de sources plus ou moins intermittentes à la Combe Girard. Cette combe,

\* „Schotte“, arbre de pâture aux larges ramures sous lequel le bétail peut s'abriter.

ou gorge, forme le canal d'écoulement du ruisseau, le *Bied*, qui traverse le Locle dans toute sa longueur par un souterrain jusqu'ici trop étroit. Or le *Bied*, à sec pendant la plus grande partie de l'année, devenait par moments un torrent impétueux. Non seulement il ravageait la Combe Girard, arrachant les ponts, les chemins, occasionnant de nombreux glissements de terrain, mais cette masse d'eau chargée de limon, s'en-gouffrant dans l'étroit tunnel suburbain, occasionnait de fréquentes inondations dans les parties basses de la ville.

La situation devenant intolérable, la commune s'adressa en 1896 au Canton et la Confédération pour obtenir des secours. Les subsides furent accordés et le *Bied* est aujourd'hui endigué et canalisé sur tout son parcours. Ce travail a nécessité la dépense considérable de fr. 700,000.

Mais pour tout cela le débit du *Bied* n'est pas régularisé et c'est au reboisement qu'il est réservé de transformer ce torrent indiscipliné en un ruisseau utile et bienfaisant.

Toutes ces circonstances ont abouti à l'établissement d'un projet de boisement et de reboisement qui embrasse le plateau de la Joux Pélichet, la Combe Girard et diverses autres parcelles isolées, dont les unes protègent des sources; pour les autres, la plantation s'impose à cause du faible facteur de boisement du territoire. Ce projet comprenant environ 75 ha et nécessitant l'emploi de 450,000 plantons, a été approuvé par les autorités fédérales et cantonales, qui ont accordé à la commune un subside total de 80 % des frais devisés à fr. 30,000 en chiffres ronds, soit fr. 66 par mille plantons.

Les difficultés qu'on rencontrera pendant l'exécution de ce projet seront de nature assez sérieuse. Elles proviennent de la nature du terrain, soit du sous-sol géologique. D'une manière générale la plantation elle-même sera facile à exécuter. Mais la reprise et le bon développement des plantons dépendront du choix judicieux des essences.

L'emplacement qu'occupe le Locle formait à l'époque tertiaire, après le retrait de la mer jurassique, un lac intérieur bordé d'une forêt de lauriers, d'érables et de peupliers. La formation géologique qui nous a conservé les témoins préhistoriques de la contrée, est constituée par un dépôt calcaire blanc, d'une consistance marneuse, très friable, enclin aux glissements, formant des talus abrupts et, dont la surface, si elle n'est gazonnée de vieille date, s'effrite constamment; l'engazonnement est très difficile.

A l'analyse, ce calcaire blanc semble être absolument stérile et il n'est pas amendable, tout mélange siliceux lui faisant radicalement défaut. Il forme un sol léger par la sécheresse, pâteux en temps d'humidité, très froid en hiver et entremêlé à une grande profondeur de cristaux de glace.

Le premier travail devra donc consister dans la reconstitution de l'humus par dessus le maigre gazon, la création du sol forestier et des circonstances favorables au développement des essences forestières. Ces considérations-là ont dicté le choix des essences, dont plusieurs ont été choisies seulement comme essences préparatoires et passagères, à l'abri desquelles les arbres du peuplement définitif pourront naître et se développer avec plus de chances de réussite.

Les plantations du Locle ne présenteront donc pas la monotonie des cultures d'épicéa pur en lignes interminables. Cette essence ne figurera sur l'ensemble que pour une faible moitié. On lui a adjoint comme essences principales le pin Weymouth, le sapin, le hêtre. Les places les plus maigres seront peuplées de pin de montagne, de même le fond froid des entonnoirs, où le bouleau et la verne blanche rendront également de bons services de protection. La verne, le noisetier, le frêne, l'érable, recépés dès la première année, sont destinés à former des taillis; leurs feuilles étoufferont le gazon et les essences principales, si elles ne germent spontanément à leur abri, seront introduites par semis ou par la plantation en quinconce.

L'épine blanche sera plantée en haie sur le pourtour des plantations qui, à proximité de la ville, auront quelquefois à souffrir de l'inintelligence des promeneurs. Enfin l'Inspection fédérale des forêts a bien voulu permettre quelques essais d'acclimatation: le sapin de Douglas, l'épicéa de Sitka et l'arolle auront leur place aux expositions les plus avantageuses à leur développement.

La plantation sera faite par groupes d'essences de 5 à 10 ares et plus. La configuration horizontale du sol et l'affleurement des couches plus ou moins fertiles dicteront l'alternance des essences. Les résineux occuperont surtout le sol jurassique proprement dit, les feuillus, par contre, auront pour tâche de préparer et d'améliorer le calcaire blanc.

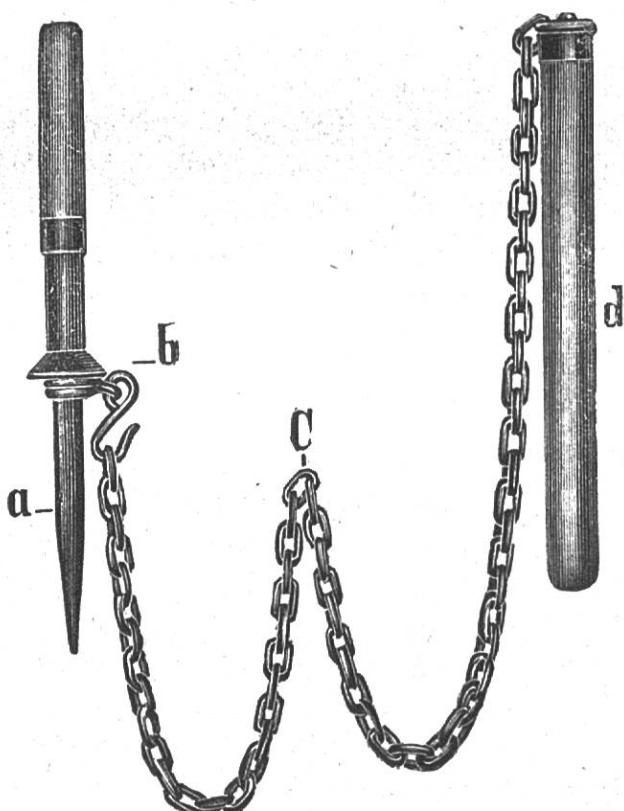
Le travail de plantation est confié au garde-forestier du Locle, et sera fait à tâche. Les cultures auront lieu tant en automne qu'au printemps. Le projet doit être terminé dans 10 ans, soit en 1909.

*Pillichody.*



### „Le Boa“, appareil pour attacher les fagots.

Le chevalet à fagots, en usage chez nos bûcherons, semble devoir céder la place à un appareil très pratique qui va lui faire concurrence et pour lequel M. Bächtold, inspecteur des forêts à Ragaz, vient de prendre un brevet. Le „boa“ — c'est ainsi que l'inventeur nomme son appareil — doit servir à lier non seulement les fagots, mais tout ce qu'on attache de même façon, comme la paille, etc. Il consiste en une chaîne longue d'un peu plus d'un mètre, portant à l'une des



extrémités un fort dard en fer *a* muni d'un manche en bois, et à l'autre un solide bâton ou levier *d*. Lorsqu'on veut faire usage de l'appareil, on enfonce le dard jusqu'à l'arrêt *b* dans le fagot et, saisissant le bâton à l'autre bout de la chaîne, on enroule celle-ci au moyen du levier autour du manchon mobile jusqu'à ce que le fagot soit suffisamment serré pour qu'on puisse attacher le lien.

L'appareil ne pèse que 2,3 kg. Il peut donc être transporté aisément en forêt, où grâce à son maniement simple il est destiné à rendre de réels services.

La société par actions pour installations électriques, à Ragaz, fournit le „boa“ dans toute la Suisse franco au prix de frs. 8.—,



### La revue des journaux forestiers étrangers,

pour ne pas être une simple énumération des articles parus, exigeait plus d'espace que le „Journal“ ne pouvait lui consacrer. Nous comptons la remplacer à l'avenir par la publication, en résumé seulement, des articles qui nous paraîtraient surtout dignes de l'attention de nos lecteurs et que nous emprunterions de préférence aux périodiques de langue allemande. L'édition allemande, en revanche, tiendrait surtout compte des articles parus dans les revues françaises.

*La rédaction.*



## Chronique forestière.

### Confédération.

**Subventions fédérales aux corrections de rivières, endiguements de torrents et desséchements.** M. Bähler, registrateur à l'Inspection fédérale des travaux publics, a publié dans le Bulletin de statistique suisse une récapitulation des subventions versées par la Confédération aux cantons jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1900, ainsi que de celles qui restent encore à payer.

Il ressort de ces données que les sommes suivantes ont été payées pour des corrections de rivières, endiguement de torrents et desséchements:

	En vertu d'		
	Arrêtés fédéraux frs.	Arrêtés du C. féd. frs.	Total frs.
de 1855 à 1874 . . . .	6,384,393	327,900	6,712,293
de 1875 à 1893 . . . .	16,358,969	4,812,919	21,171,888
de 1894 à 1899 . . . .	13,892,218	3,480,000	17,372,218
	Total	36,635,580	8,620,819
	Reste encore à payer	13,056,736	4,914,779
	donc un total de	49,692,316	13,535,598
			63,227,914
Il y a lieu d'ajouter, pour constructions de routes,			
la somme déjà payée de . . . . .		8,235,300	
et le montant des subventions à payer . . .		1,184,800	9,420,100
	ce qui fait un total de		72,648,014

### Cantons.

**Berne. Nominations.** Le Conseil d'Etat a appelé M. Otto Cunier, de la Neuveville, au poste de forestier de l'arrondissement d'Aarberg, en remplacement de M. von Seutter, transféré à Berne.

C'est M. *Hans Rudolph Pulfer*, de Rümligen, actuellement assistant à la station centrale de recherches forestières à Zurich, qui remplacera M. *Cunier* comme adjoint de la Direction des forêts.

**Schwyz.** Ensuite de récents travaux d'arpentage, l'Inspection cantonale des Forêts a procédé à une révision de l'état des surfaces forestières de ce canton.

Voici les chiffres rectifiés :

Forêts des communes et des corporations . . .	14,482 ha.
Forêts particulières protectrices. . . . .	1,670 "
Forêts particulières non protectrices . . . .	830 "
Total	16,982 ha.

Dans ces chiffres sont comptés 130 ha. situés sur le territoire du Canton de Zoug et 35 ha. sur celui du Canton de Glaris.

Ces chiffres comparés à ceux de 1886, accusent une augmentation de 697 ha. Celle-ci provient, pour 84 ha., de surfaces reboisées et de l'attribution à la forêt d'anciens pâturages, et, pour le reste, de la révision d'anciens arpentages défectueux.

**Schaffhouse.** Les communes municipale et bourgeoise de Schaffhouse sont propriétaires de 1350 ha. de forêts, qui rapportent annuellement de frs. 70,000 à 74,000 net, et qui sont administrées depuis 38 ans par M. l'inspecteur *Vogler*.

Au cours de la dernière excursion annuelle faite par les autorités, celles-ci remirent à leur fidèle et consciencieux fonctionnaire une montre en or avec chaîne.

Cette distinction dont notre modeste et éminent collègue vient d'être l'objet ne manquera certes pas de faire plaisir à tous ceux qui ont le privilège de le connaître.

— Le 1<sup>er</sup> Décembre, le Conseil d'Etat a appelé M. *Franz Oschwald*, de Thayngen, aux fonctions d'inspecteur des forêts du I<sup>er</sup> arrondissement, Klettgau.

**Grisons.** Depuis plusieurs années, les fonctionnaires forestiers grisons se réunissent à Coire dans le courant de décembre, sous la présidence de l'inspecteur cantonal. Voici la liste des principaux sujets discutés dans la dernière réunion, à laquelle assistait entre autres M. *Coaz*, inspecteur fédéral en chef:

La réorganisation du service des gardes. — L'exploitation des bois par les communes. — Les pépinières. — L'invasion du bostriche dans l'Oberland. — Traitement des pâturages boisés. — L'extension de l'aire de l'arole dans la Basse-Engadine, etc.

La discussion de chaque question était introduite par un membre de la réunion. En outre, M. l'assistant Flury de Zurich a parlé de l'utilité des places d'essais en haute montagne.

Etant donnés les avantages de réunions pareilles, il serait à désirer qu'on en organise de semblables dans tous les Cantons où le nombre des fonctionnaires forestiers le permet.

**Neuchâtel.** M. Maurice Veillon a été nommé définitivement au poste d'inspecteur des forêts du IV<sup>e</sup> arrondissement.



## Bibliographie.

### Publications nouvelles.

#### **Restauration, aménagement et mise en valeur des Pâturages de Montagnes.**

Par M. E. Cardot, Inspecteur des eaux et forêts. Paris. Imprimerie nationale. MDCCCC. 120 p. gr. in-8°.

Arbeiten aus der Biologischen Abteilung für Land- und Forstwirtschaft am Kaiserl. Gesundheitsamte. II. Band. 1. Heft. **Studien über die Schüttekrankheit der Kiefer.** Von Dr. Carl Freiherr von Tubeuf, kaiserl. Regierungsrat. Kleinere Mitteilungen. Berlin. Verlagsbuchhandlungen Paul Parey, Julius Springer. 1901. II et 178 p. gr. in-8°. Mit 7 Tafeln. Prix broché M. 10.

**Forst- und Jagd-Kalender 1901.** 29. Jahrgang. Herausgegeben von Dr. M. Neu-meister, Geh. Forstrath u. Direktor der Kgl. Sächs. Forstakademie zu Tharandt und E. Behm, Rechnungsrath im Kgl. Preuss. Ministerium für Landwirtschaft, Domänen u. Forsten. **II. Theil.** Statistische Uebersicht der Forsten des Deutschen Reichs und Personalstand der Deutschen Forstverwaltungen etc. Berlin. Verlag von Julius Springer. 1901. XII et 748 p. in-8°.

#### **Du progrès en Sylviculture et dans l'utilisation des produits forestiers.**

Par C. Claudet, Inspecteur des Eaux et Forêts. (Extrait des Annales de la Société d'Emulation des Vosges). Epinal. Imprimerie Ch. Huguenin. 1900. 81 p. in-8°.

